

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
MARDI 14 FÉVRIER 2023, à 19 H 30

PROJET DE RÈGLEMENT N° 860-111

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage N° 860, de ce qui suit:

RÈGLEMENT 860-111

Lors d'une assemblée extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 31 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté **le projet de règlement n° 860-111** intitulé : "Règlement amendant le règlement de zonage n° 860".

LES OBJETS :

Que le projet de règlement n° 860-111 contient une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées, soit l'article 3. L'amendement a pour objet de modifier la réglementation de zonage n° 860 de la manière suivante :

- 1) Ajoutant des dispositions à l'article 325 du chapitre 5 concernant le calcul de la superficie des espaces verts sur une toiture végétalisée;
- 2) Modifiant la grille des usages et normes de la zone H204 en annexe A afin d'augmenter le nombre de logements/bâtiment maximal, le rapport planchers/terrain et le rapport espace bâti/terrain pour l'usage H-4 (multifamiliale de 9 logements et plus);
- 3) Modifier la zone C201 afin d'agrandir la zone H204.

Les zones concernées :

Disposition 3

Zones H204 et C201. Voir le plan ci-joint.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 14 février 2023 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera ledit projet de règlement et la conséquence de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.


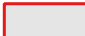
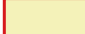
Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 1^{er} février 2023.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Directrice du service du greffe et greffière

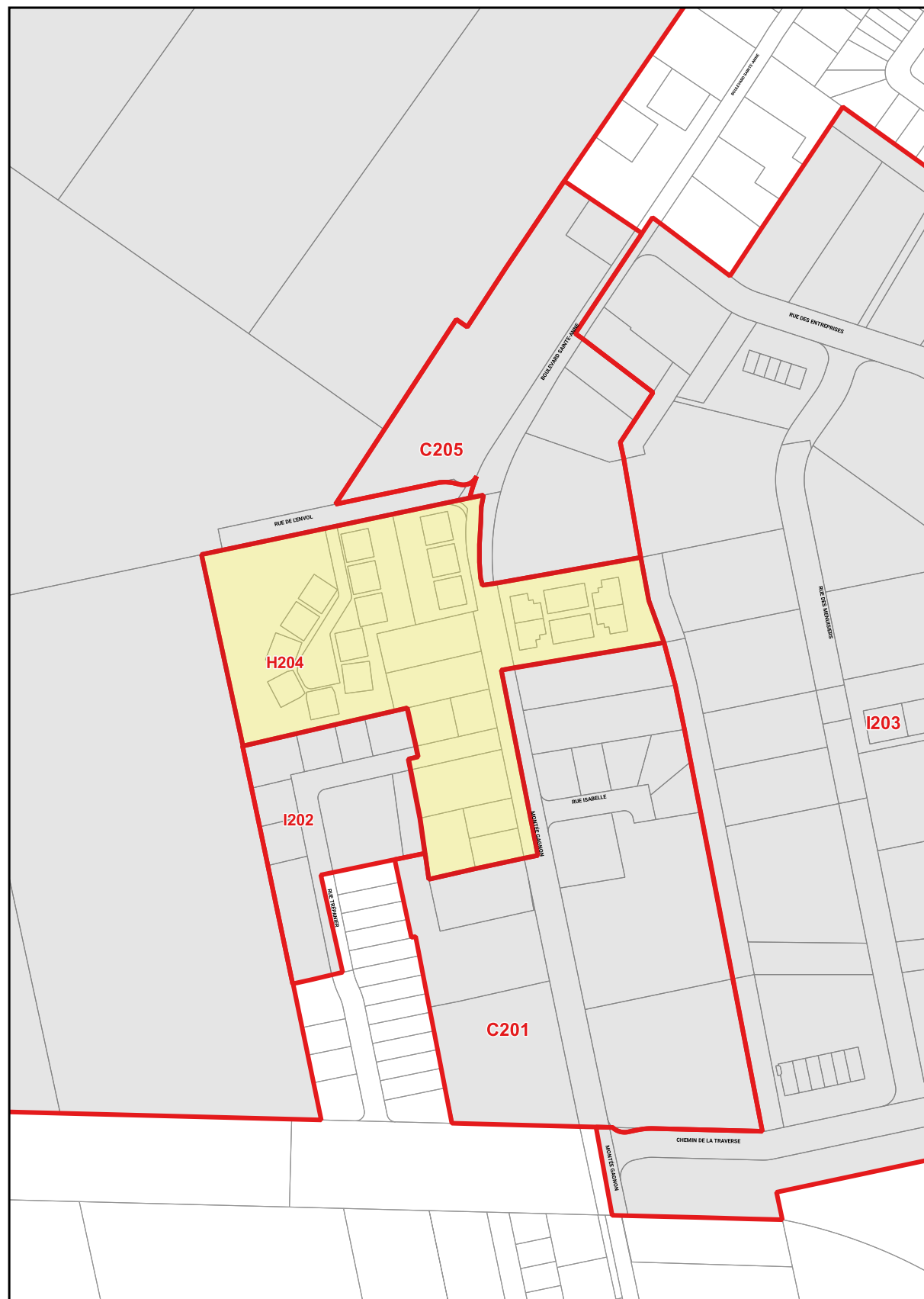
LÉGENDE

-  Limites des lots
-  Zones contiguës
-  Zone visée

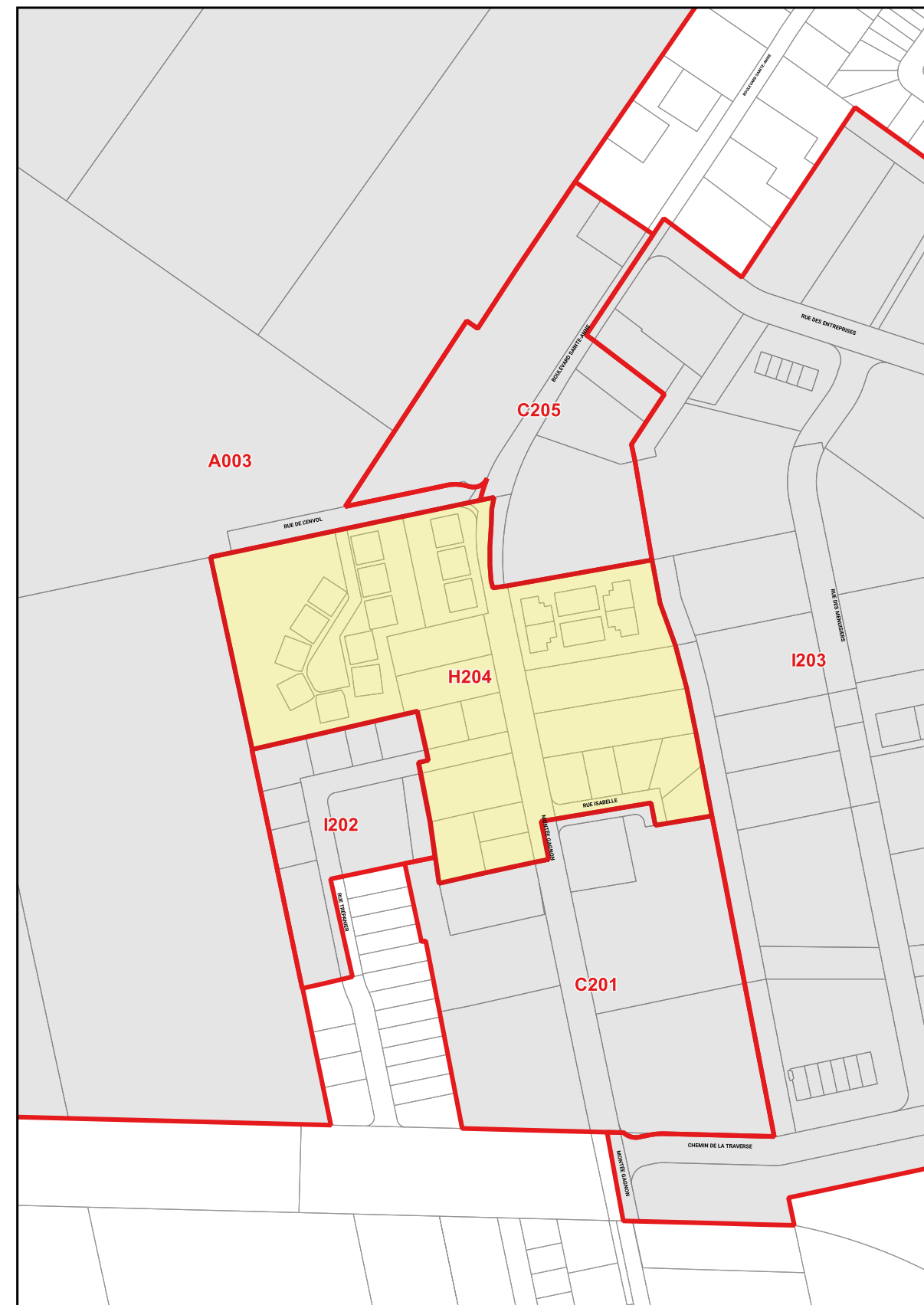


**Annexe B
Amendement 860-111**

Date : 2023-01-20



Zonage actuel



Zonage projeté